

Délibération n° 091

Objet : Avis sur le PLU de la commune de Geispolsheim

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu la saisine de la Communauté Urbaine de Strasbourg sur le PLU de la commune de Geispolsheim le 29 novembre 2006, et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la proposition d'avis de la commission « SCOTERS/PLU » ;

Émet un avis favorable sur le PLU de la commune de Geispolsheim assorti des recommandations suivantes :

- *Zones d'activités future « extension FORLEN » (IIAUX) :
L'organisation de cette zone gagnerait à être précisée sur son accessibilité routière, mais également sur son accès aux transports publics (depuis Geispolsheim-gare, mais également en direction de la future gare d'Ostwald et des transports publics de Lingolsheim). Les secteurs couverts par un espace boisé classé devront rester non urbanisés.*
- *Répartition de l'habitat locatif aidé :
Le Rapport de présentation, voire le PADD pourrait préciser la répartition future de l'habitat aidé entre village et gare, sachant que le secteur gare compte déjà la majeure partie de l'habitat social actuel.*

*Adopté par le Comité syndical
en date du 11 janvier 2007*